Envoyé en préfecture le 20/07/2026
Reçu en préfecture le 20/07/2026
Publié le
ID : 035-213502768-20260605-D_7_2026_76-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE SAINT-GONDRAN

Nombre de conseillers en exercice : 15
Nombre de présents : 12
Nombre de votants : 14

L'an deux mille vingt-six, le 05 juin à 17h00, le Conseil Municipal de la commune de SAINT-GONDRAN dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la Présidence de Mme Clémence MORINIÈRE, Maire de SAINT GONDRAN, en suite de convocations en date du 1er juin 2026 dont un exemplaire a été affiché à la porte de la mairie le même jour.

Présents : Mmes – M.

Clémence MORINIÈRE	Patrice NOBLET	Charlotte STROEYMEYT
Christophe HELBERT	Alain BEAUMANOIR (arrivée à 17H20)	
	Elisabeth JAGOT	Camille LE BOULCH
	Bruno PELLOIS	Miléna MARTIN (arrivée à 18h26)
Stéphanie VILGICQUEL	Jean-François CHÉNEDÉ	Olyana THÉ

Étaient Absents Excusés : Mme Véronique LEROY, M. Anthony GUIHÉNEUF et M. Pierre POUSSIN.
Était Absent : Néant.
Procurations (2) : Mme Véronique LEROY a donné procuration à M. Christophe HELBERT et M. Pierre POUSSIN a donné procuration à Mme Clémence MORINIÈRE.

Autre personne présente : Mme Christine DELABROSSE, secrétaire générale de mairie, auxiliaire du secrétaire de séance.

Désignation d'un représentant « Biodiversité » auprès de l'ALEC suite démission d'un élu - *Délibération N°7/2026/76*

Rapporteur : Mme Clémence MORINIÈRE

Mme la Maire rappelle la démission de M. Matthieu FRANCO à la date du 26 mai 2026 et l'installation de M. Anthony GUIHÉNEUF en tant que conseiller municipal.

Par conséquent, Mme la Maire précise qu'il y a lieu de remplacer M. FRANCO Matthieu en tant que référent « Biodiversité » auprès de l'ALEC.

1/Mme la Maire rappelle que les membres sont désignés par vote à bulletin secret mais précise que le conseil municipal peut décider, par un vote à l'unanimité, de ne pas procéder au scrutin secret aux nominations.

Par conséquent, Mme la Maire propose de voter la désignation du Membre remplaçant à main levée.

Envoyé en préfecture le 20/07/2026
Reçu en préfecture le 20/07/2026
Publié le
ID : 035-213502768-20260605-D_7_2026_76-DE

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide par 14 voix POUR dont 2 procurations, 0 ABSTENTION, 0 Voix CONTRE, de désigner la candidate à main levée (à l'unanimité des présents).

2/ Mme Miléna MARTIN propose sa candidature pour être désignée en tant qu'élue sur la thématique « Biodiviersité » auprès de l'ALEC.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et ceux engageant leur pouvoir désigne Mme Miléna MARTIN.

Mme la Maire est chargée de transmettre cette désignation à l'ALEC du Pays de Rennes.

Fait et délibéré le 05 juin 2026
Pour extrait conforme,
La Maire,
Clémence MORINIÈRE